



MOT DU MAIRE

AGimeaux, comme partout en France, trois scrutins électoraux ont été organisés en cinq semaines.

Tel en a décidé le Président de la République, le 9 juin, au soir des élections européennes.

Rien n'était prévu. Nous nous sommes tous adaptés et mobilisés.

Je suis fier que trois électeurs gimeaudais sur quatre se soient déplacés pour voter aux élections européennes et que plus de 80 % l'aient fait pour les deux tours des élections législatives.

Fier qu'à chaque scrutin, vos voix se soient très majoritairement portées sur des candidats aux valeurs républicaines et démocratiques affirmées.

Ici, comme ailleurs, la tentation était grande de faire vaciller nos libertés et nos droits.

Mais non ! Vous vous êtes rappelés que le « bien vivre ensemble » c'est accepter la différence de l'autre, que le « bien vivre ensemble » prend tout son sens à travers la fraternité et la convivialité, que le « bien vivre ensemble », ce sont des droits et des devoirs.

Les municipalités qui se sont succédées depuis l'après-guerre ont toutes, à leur manière, agi pour ce « bien vivre ensemble » à Gimeaux. C'est ce qui anime encore, et toujours, l'équipe qui m'entoure aujourd'hui.

Cette équipe a présenté un premier bilan de son action au printemps dernier. Une trentaine de Gimeaudais avait répondu présent ; chacun a pu constater que des opérations avaient été réalisées, que d'autres allaient être lancées et que certaines seraient retardées.

Le contexte sanitaire, politique, administratif et financier que traverse les collectivités depuis 2020 ne nous a pas aidé ! Des choix ont été faits.

Néanmoins, vous pouvez continuer de compter sur l'engagement de vos élus pour servir la commune.

En ce mois de juillet 2024, l'Histoire retiendra qu'à Gimeaux et partout en France, la République n'a pas basculé dans de sombres souvenirs et que Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité et Solidarité continueront d'être au cœur du « bien vivre ensemble ».

Bel été à tous.

**Sébastien Guillot,
Maire de Gimeaux**

TRAVAUX LANCÉS !



Les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et de la mairie ont enfin commencé le 29 avril dernier ! Ils vont se poursuivre jusqu'à l'automne 2025 et plus ou moins impacter la vie et les habitudes des Gimeaudais.

Depuis le 13 mai, et ce pour toute la période de travaux, la circulation et le stationnement sont interdits rue de la Mairie, dans sa portion avenue de la Libération – rue des Pétrifications.

La première phase des travaux va se dérouler jusqu'en fin d'année 2024. Outre le gros œuvre déjà bien avancé, les premières menuiseries extérieures ont été posées ; vous pouvez les voir depuis la cour de la mairie.

A la fin de cette phase, le secrétariat de mairie sera « basculé » dans la salle des fêtes. En effet, les travaux ne doivent pas empêcher la gestion courante de la commune même si des modifications d'horaires peuvent être envisagées.

Au regard de l'explosion du coût de certains matériaux et de leur mise en œuvre, il a été nécessaire de faire quelques ajustements par rapport au projet initial. Notons, par exemple, que le bardage en acier Corten (aspect « rouille ») est remplacé par un bardage « Bacacier » et de l'enduit. Le choix de garder une certaine maîtrise budgétaire l'a emporté sur l'esthétisme du projet sans revenir sur la fonctionnalité de l'équipement.

Rappelons que le montant global de l'opération (études, travaux, pose d'une centrale photovoltaïque en toiture, mobilier) s'élève à 759 583 € HT, soit 911 500 € TTC. La municipalité a pu obtenir 78% de subventions sur le montant HT des travaux, ce qui est proche du maximum autorisé par la loi. Le reste du financement est assuré par un emprunt.

Au cours de l'année 2025, la commune bénéficiera d'installations modernes, conviviales, confortables et accessibles à tous.

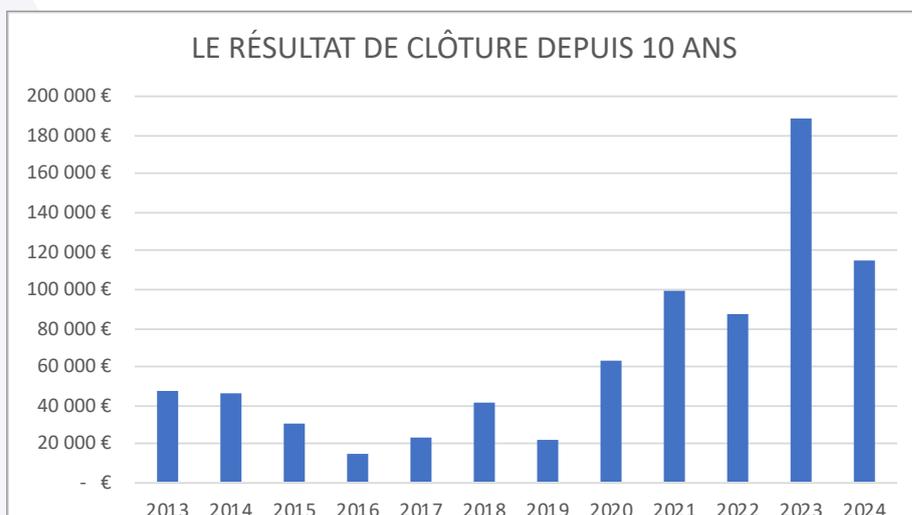
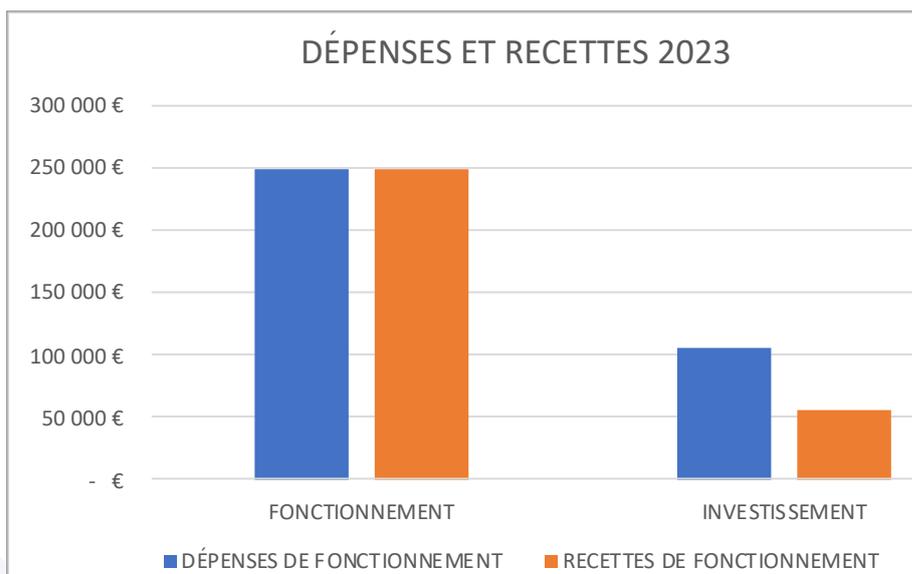
Un budget 2024 de près d'1,3

Comme chaque année, le mois d'avril est l'occasion pour les élus communaux d'étudier les comptes financiers de la commune, au regard de l'exécution budgétaire de l'année antérieure et des prévisions pour l'année à venir. Avec le lancement de la réhabilitation de la salle des fêtes et de la mairie, le budget 2024 est exceptionnellement haut !

L'exécution budgétaire 2023, tant en dépenses qu'en recettes, a été impactée par :

- l'augmentation des charges de personnes, du fait des revalorisations salariales légales ou décidées par la municipalité (régime indemnitaire, prime pouvoir d'achat)
- l'absence de l'agent en charge du secrétariat placé en longue maladie (poursuite de la rémunération et remplacement)
- l'emploi d'un agent technique contractuel (emploi aidé de 6 mois puis en CDD de 3 mois) pour l'entretien des espaces publics communaux
- la hausse du coût de l'assurance statutaire du personnel
- la hausse du prix de l'énergie
- la régularisation de taxes foncières antérieures dues par la commune (jamais adressées à la mairie)
- le paiement de dépenses réalisées en 2022 et dont les factures n'étaient pas parvenues à la commune
- le remboursement par anticipation du prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour le logement rue de la Mairie
- le paiement de l'annuité de l'emprunt contracté en 2020 pour la réfection de l'Avenue de la Libération
- les opérations décidées par le conseil municipal, telles que la mise aux normes du tableau électrique du système de sonnerie des cloches de l'Église, les travaux de mise en place de la centrale photovoltaïque sur le toit de l'Église, l'archivage des documents de la commune, l'achat d'une tondeuse autoportée.
- la poursuite du paiement des études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle des fêtes et de la mairie
- la hausse de la fiscalité décidée en avril 2023 de 1,44% sur le foncier bâti et non bâti

Même si, pour 2023, les dépenses sont supérieures aux recettes, les excédents cumulés des années antérieures permettent d'avoir un résultat de clôture excédentaire de 114 432 € dont 95 820 € en fonctionnement et 18 611 € en investissement.



Million € !

Le budget 2024 a été approuvé sans augmenter les taux d'imposition communaux.

Les charges à caractère général et de personnel, même prévues avec rigueur, seront soumises à de nombreuses incertitudes (effet de l'inflation à 3,8%, absences de l'agent administratif en congés longue maladie, revalorisations salariales qui pourraient être décidées par l'Etat, hausse de la facture énergétique du fait de l'arrêt annoncé des mesures « bouclier », régularisations d'actions réalisées antérieurement non facturées...).

Néanmoins, le budget de fonctionnement, qui s'équilibre à 333 000 € (327 000 € en 2023), permettra de financer les actions décidées par l'équipe municipale :

- emploi d'un agent technique polyvalent pour 9 mois
- nouveau contrat pour les photocopieurs de l'école et la mairie,
- poursuite de l'aménagement du verger conservatoire au Ceix,
- accompagnement, si besoin, par un cabinet spécialisé pour les sujets d'urbanisme réglementaire et l'urbanisation de certains secteurs de la commune,
- maintenance des aires de jeux, du système de sonnerie des cloches de l'Eglise, des poteaux incendie,...
- financement du repas des aînés, des animations intergénérationnelles,
- aides dites « sociales » (transports scolaires, aide à la personne...),
- participations aux animations festives organisées sur la commune.

Notons aussi que le conseil municipal a pris la décision de « réviser » le montant

des charges transférées à la communauté de communes pour ne plus leur verser la somme annuelle de 11 200 € ; en contrepartie, la commune a revu à la baisse la dotation « voirie communautaire » dont elle a droit ; elle a été ramenée à 10 000 € annuel.

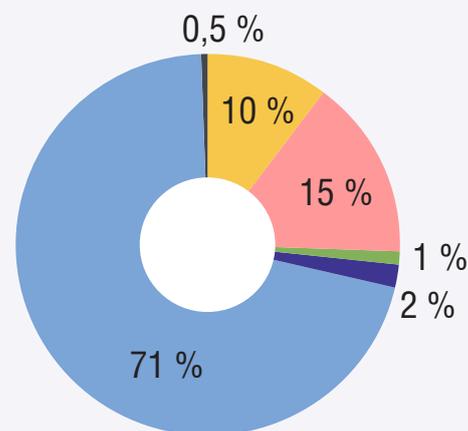
Si le budget de fonctionnement reste dans les mêmes « valeurs » que les années précédentes, la section d'investissement est très fortement « marquée » par le lancement des travaux de la salle des fêtes et la mairie ; elle s'équilibre à 936 700,00 € (105 200 € en 2023).

Les subventions à verser par l'Etat, le Conseil Régional, le Département, la Banque Postale et les emprunts nécessaires contractés auprès des banques ont été inscrits en recettes.

En dépenses, les frais d'études ainsi que le paiement de tous les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et de la mairie (pose d'une centrale photovoltaïque en toiture et acquisition de mobilier inclus), ont été prévus.

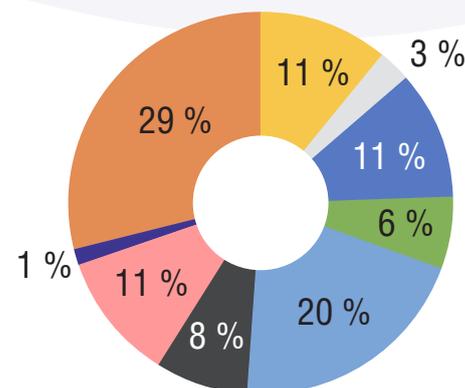
S'ajoutent, bien entendu, le remboursement de la dette communale actuelle (lié aux travaux de voirie avenue de la Libération), une réserve pour l'achat de matériel technique (en cas de panne notamment du camion utilisé par les agents techniques) et le paiement à Territoire d'Énergie 63 des frais liés à la rénovation de l'éclairage public (27 000 €).

Il sera encore nécessaire de faire preuve de rigueur et de vigilance dans l'exécution du budget. Il faudra tenter de faire des économies tant en fonctionnement qu'en investissement, sans remettre en cause la qualité du service rendu (administratif, technique) ou des investissements réalisés.



Les dépenses 2024

personnel	130 500,00 €
fonctionnement administratif et technique des services	188 626,00 €
remboursement de l'emprunt	12 700,00 €
travaux éclairage public	27 000,00 €
opération salle des fêtes mairie	879 000,00 €
autres investissements	6 100,00 €



Les recettes 2024

excédents reportés	138 492,00 €
produits des services	35 800,00 €
impôts, fiscalité	138 100,00 €
dotations, participations Etat	76 254,00 €
subvention Etat	258 560,00 €
subvention Région	100 000,00 €
subvention Département	135 450,00 €
subventions Banque Postale	17 550,00 €
emprunts	365 000,00 €

AGENDA

- **Lundi 2 septembre** : rentrée scolaire.
- **Vendredi 6 et Samedi 7 septembre** : fête patronale, Amicale Laïque.
- **Lundi 11 novembre** : cérémonie du 11 Novembre.
- **Vendredi 29 novembre** : Bar à huîtres, Téléthon.
- **Samedi 14 décembre** : Noël des Enfants, Amicale Laïque.



ÉTÉ 2024. les horaires

Le secrétariat de mairie et l'agence postale sont ouverts :

Le lundi de 16h00 à 18h45

Le mercredi de 10h00 à 12h00

Le vendredi de 16h00 à 18h45

FERMETURE :

du lundi 12 au lundi 26 août (inclus)

Permanence des élus, le lundi 26 août de 16h à 18h.
En cas d'urgence, contacter le maire et les adjoints.



LES VÉHICULES POIDS LOURDS INTERDITS DE CIRCULER AVENUE DU 11 NOVEMBRE



Le Conseil Départemental, en concertation avec la municipalité, a décidé d'interdire la circulation de tous les véhicules dont le poids total est supérieur à 7,5 tonnes sur la RD 15 compte-tenu :

- de la faible largeur de la chaussée,
- des dégradations des aménagements urbains et murs de clôture des riverains dans la traversée du bourg de Gimeaux.

Cette interdiction concerne l'avenue du 11 Novembre dans son intégralité.

Certains véhicules sont exclus de cette interdiction :

- véhicules de secours
- véhicules des services de ramassage des ordures ménagères
- véhicules de transports scolaires
- véhicules des services d'entretien des routes du Conseil Départemental
- véhicules dont le siège social ou d'exploitation de l'entreprise est situé dans la section interdite
- véhicules et matériels agricoles dont le lieu d'exploitation ou de travail se situe dans la section interdite,
- véhicules effectuant des livraisons (ou des chargements) sur la section interdite

La circulation des véhicules de plus de 7,5 T reste autorisée sur la RD17 (avenue de la Libération) en traversée du bourg de Gimeaux à son croisement avec l'avenue du 11 Novembre.

Une signalisation relative à l'interdiction est installée, accompagnée de panneaux mentionnant les itinéraires alternatifs et conseillés par le Département.

Le coût de cette opération a été à la charge du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

L'HISTOIRE DE LA COMMUNE

À l'automne 2023, la municipalité a décidé de lancer une mission de traitement des archives communales. Un prestataire spécialisé a trié et classé l'ensemble des éléments administratifs trouvés en mairie. Cet exercice a été fait selon le cadre réglementaire et les obligations légales de conservation. L'ensemble des éléments a été archivé selon les principes suivants : conservation provisoire en mairie (avant élimination future après délais légaux), conservation obligatoire ou dépôt aux archives départementales. Sans oublier les 700 kilos de papier qu'il a fallu faire détruire par une entreprise spécialisée. Cette mission est aujourd'hui terminée ; elle a eu un coût de près de 7 000 €.

La commune a dû, dans un souci de conservation historique, déposer, auprès des archives départementales, ses archives

les plus anciennes pour qu'elles y soient conservées dans de meilleures conditions. Après un travail de classement et de conditionnement, celles-ci seront bientôt consultables par les chercheurs et toutes les personnes intéressées en salle de lecture des Archives départementales. Quelques documents - notamment les délibérations des différents conseils municipaux qui se sont tenus depuis 1790 (seules manquent les délibérations de la période 1827 - 1837, « lacune » déjà constatée par un archiviste en 1913) - ont été numérisés. Vous pourrez y avoir accès depuis chez vous, dans quelques semaines, en vous rendant sur <https://www.archivesdepartementales.puy-de-dome.fr>

Les délibérations postérieures à 1952 restent consultables en Mairie.

Les actes d'État civil datant de 1790 à nos jours sont consultables en mairie.

PRÉSERVEZ LA FORÊT ALLUVIALE DES PRAS GRANDS



Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

La forêt alluviale des Pras Grands, située sur les communes de Gimeaux et Davayat, est un site NATURA 2000. Elle est traversée

par un bief qui court depuis le quartier de Fontête. Cet espace naturel remarquable est entièrement « privé » ; sa préservation et son entretien dépendent de tous ses propriétaires et des promeneurs.

Cette forêt est un endroit apprécié des promeneurs et des ramasseurs de champignons, mais aussi des enfants de l'école qui découvrent sa biodiversité en la traversant.

Or, depuis plusieurs années, un certain « laisser-aller » dans l'entretien des parcelles et l'apparition de dépôts sauvages de déchets divers ont été constatés.

La municipalité reste impuissante face à ces incivilités puisque cette zone est entièrement privée.

Faisons un effort pour préserver notre forêt : respectons-la et gardons-la belle et accueillante !



Retrouver toutes les informations
de la commune sur votre site internet
<https://www.ville-gimeaux.com/>



Restez informé
sur Facebook
« MAIRIE DE GIMEAUX »



et sur Instagram
« mairie_de_gimeaux »